

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-17-0802 du 23/11/2017

Arrêté du 6 novembre 2017

ARRETE PORTANT REINTEGRATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES
HORS CLASSE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte réintégration d'une inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe.

Date d'application : 01/01/2018

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES
PUBLIQUES HORS CLASSE..... 3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Action
et des Comptes Publics

ARRÊTÉ

portant réintégration d'une inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

- Vu la loi n° 83-634 modifiée du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 modifiée du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 portant régime particulier de certaines positions de fonctionnaires de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2017-1391 du 21 septembre 2017 relatif au corps de catégorie A de la direction générale des finances publiques et à divers emplois des ministères économiques et financiers ;
- Vu la demande de l'intéressée ;

ARRÊTE :



Article premier : l'inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe dont le nom suit, est affectée dans les fonctions ci-dessous désignées :

Nom	Prénom	N° DGFIP	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Date d'installation
MADRONNET	Nicole	840227	En détachement auprès de l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation	DDFiP du Lot	01/01/2018

Article 2 : le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 6 NOVEMBRE 2017

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE, CHEF DU BUREAU RH – 1B,

CÉLINE CASTELEYN

BOFiP Direction générale des Finances publiques	ISSN 2268-0756
Directeur de publication : Bruno Parent	